



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
25	25	14	16

Séance du jeudi 16 octobre 2025
à 19h00

Date de la convocation : 10 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

Etaient présents : M. CHERICI, Mme TORCOL, M. OZIEMBLOWSKI, Mme JOUVIN, M. BERTRAND, Mme DE LAURADOUR, M. RADAKOVITCH, Mme MOUTON-PLOUHINEC, Mme SENANTE, M. CARRERE, Mme BADROUILLARD, M. GORRIS, M. BRUNET,

Bons de pouvoir : M. NOBLE à M. BERTRAND, M. LEBRE à M. CHERICI,

Etaient absents excusés : Mme ROYO, Mme AUSTRUY, M. GUERN, Mme MONDEJAR, M. BOMO, Mme SANTACROCE, M. ALLANCHE, Mme BONNIEL,

Etait absente : Mme REICHLIN,

Secrétaire de séance : Monsieur Edouard BERTRAND,

N°78_DEL_2025 OBJET : Délibération portant sur la convention de partenariat de la Bibliothèque municipale de Jouques avec le collège Jean Jaurès de Peyrolles-en-Provence – organisation d'une action éducative

Monsieur le Maire expose le principe d'une convention de partenariat de la bibliothèque municipale de Jouques avec le collège Jean Jaurès de Peyrolles-en-Provence, relative à l'organisation d'une action éducative.

Ladite convention a pour objectif de favoriser l'inclusion d'élèves, en situation de décrochage scolaire, au sein d'ateliers de lecture, en lien avec les personnes en situation de handicap de l'EPD Louis Philibert. L'objet de la convention est de faire découvrir aux élèves la bibliothèque et ses diverses activités de promotion de la lecture et aller à la rencontre des résidents de l'EPD Louis Philibert.

Les modalités d'organisation de l'activité à la bibliothèque sont détaillées dans la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

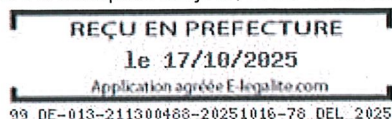
ARTICLE 1 :

APPROUVE la convention de partenariat de la Bibliothèque municipale de Jouques avec le collège Jean-Jaurès de Peyrolles-en-Provence,

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention,

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 16 octobre 2025,



Suivent les signatures,

Le Secrétaire de Séance

Edouard BERTRAND

Le Maire

Eric GARCIN



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **23/10/2025**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300488-20251016-78_DEL_2025